

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le onze mars (11 mars 2020), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mars 2020

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée,
GAVAND Pierre, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET
Jean-Yves, NOBLET Patrick, TISSOT Thierry.

Absent excusé: Néant

Secrétaire de séance : CHATOT Céline.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 12 - Présents : 12- Votants :12

DIVERS

Avant d'aborder l'ordre du jour de ce dernier Conseil Municipal, M. le Maire tient à remercier toute son équipe pour le travail réalisé pendant les 6 dernières années et souhaiter bonne chance à ceux qui ont choisi de se représenter pour un nouveau mandat .

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2020.

II - URBANISME

1. Suivi des dossiers d'urbanisme

M. le maire informe les élus :

- que deux demandes de permis de construire ont été acceptées :
 - pour l'extension d'une maison d'habitation Rue des Ecoles
 - pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôts et de bureaux sur la zone artisanale des Foulletons
- que deux demandes de permis de construire sont en cours d'instruction
- que deux déclarations préalables ont été acceptées :
 - pour la construction d'un abri voiture Rue du Champ Thorin
 - pour le remplacement du bardage d'une maison Rue du François
- que trois déclarations préalables sont en cours d'instruction

III - COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE

a) Transfert du pôle périscolaire

- Monsieur le Maire expose le projet de convention portant sur le transfert de biens du bâtiment périscolaire situé sur la Commune de Larnaud de la Commune de Larnaud à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.
- La convention porte sur :
 - le bien cédé (pôle périscolaire et mobilier)
 - la cession à titre gratuit
 - la durée de la mise à disposition correspondant à la durée de l'exercice de la compétence
 - le solde des factures dues aux artisans à la charge de la Commune
 - le transfert du contrat de l'emprunt de 350 000 € à la charge de la Communauté de Communes, de même que les trimestrialités acquittées par la commune depuis le 1^{er} janvier 2019

Il est précisé que les locaux seront mis à disposition des écoles de Larnaud et qu'un état d'occupation des locaux hors périscolaire sera établi annuellement.

Les élus sont informés que les litiges portant sur les travaux à terminer ont tous été résolus (fuites de toiture, fermeture et étanchéité de fenêtre de toit, VMC bruyante, compresseur à déplacer à l'extérieur, problèmes d'odeurs persistantes) ;

Compte-tenu de cet état de fait, les membres du conseil émettent, à l'unanimité, un avis favorable au projet de convention à intervenir entre la commune et la Communauté de communes Bresse Haute Seille et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer ladite convention.

b) Assainissement non collectif

M. le Maire informe les élus qu'il a préféré différer la proposition du responsable du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la CCBHS d'organiser rapidement une réunion publique afin de relancer une opération de diagnostics.

Cette décision sur le long terme sera laissée à l'approbation de la prochaine municipalité.

IV – PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe les élus de la demande des employées titulaires de se voir attribuer une prime de fin d'année. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et propose au Maire de s'aligner sur la formule choisie par la CCBHS (500 € annuellement pour les employées à temps plein, attribués au prorata du temps de travail et composé d'une part fixe de 50% et d'une part variable en fonction de l'entretien avec l'employeur)

V – DISSOLUTION DU SICOPAL ET ADHESION AU SMOCC (Syndicat Mixte Ouvert de la Cuisine Centrale)

Après avoir pris connaissance du courrier transmis par M. le Président du SICOPAL, exposant les difficultés financières du SICOPAL et de la décision d'adhérer au SMOCC,

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- De demander la dissolution du SICOPAL
- De demander l'adhésion de la Commune de Larnaud au Syndicat Mixte Ouvert de la Cuisine Centrale
- De demander le transfert de l'actif et du passif du SICOPAL au Syndicat Mixte Ouvert de la Cuisine Centrale

VI – COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil d'Ecole en date du 17/02/2020/

- effectifs à la rentrée 2020 : 91 élèves prévus à la date de ce jour
- le point sur les activités et réalisations faites lors du 1^{er} trimestre et des projets pour la fin d'année scolaire
- les enfants envisagent un travail sur la sécurité aux abords des écoles qu'ils viendront exposer devant le prochain conseil municipal
- Suite aux différents épisodes venteux survenus récemment, Mme la Directrice demande que soit effectué un contrôle des arbres en bordure des cours de récréation afin d'éviter toutes chutes de branches

VII – AMENAGEMENT DU SITE PERISCOLAIRE

M. le Maire présente aux élus le projet d'aménagement du site à proximité du pôle périscolaire réalisé par M. Bonhomme du SIDEC ; aucune décision n'est prise par les élus actuellement en fonction mais le projet sera revu par la nouvelle équipe. Les élus s'accordent pour reconnaître la qualité du document présenté mais au vu de l'estimation globale, pensent qu'il serait bon de le scinder en quatre phases :

1. Mise en place de la plateforme

2. Pose du city stade
3. Aménagement du cheminement doux / PMR prolongeant l'existant
4. Aménagement des abords

VIII – AMENAGEMENT DE LA PARCELLE COMMUNALE SITUEE AU CARREFOUR MATHIEU

M. le Maire présente les différents projets envisagés par M. Draussin du CAUE. Ce dernier se propose de revenir faire une présentation détaillée et plus approfondie lorsque le prochain conseil municipal sera élu. Là encore les élus se félicitent de la qualité du dossier présenté par Monsieur Draussin, Architecte au CAUE

IX - VOIE VERTE

M. le Maire présente les différentes options prévues par le Comité de Pilotage du Conseil Départemental (suivre la voie ferrée avec création d'une passerelle au niveau de l'autoroute ou emprunter les voiries existantes depuis Villevieux via Rue de la Malatière, Chemin de la Verney, Rue de la Gare, Rue du ChampMinet et Grange Bedey).

Patrick Noblet propose de prendre contact avec les responsables d'APRR si le projet de passerelle est retenu.

Les travaux pourraient être réalisés au plus tard fin 2022 financés par moitié par le Conseil Départemental et la CCBHS pour la partie hors subventions européennes, État ou Région.

X – ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS PROCHAIN

M. le Maire prend note des permanences souhaitées par les élus selon les différents créneaux horaires et précise qu'en raison des problèmes imminents liés à l'épidémie de Coronavirus, il y a lieu d'organiser la salle de vote afin de prendre toutes les précautions utiles pour garantir la sécurité des électeurs (barrières sanitaires : fourniture de gel hydro alcoolique, pose de marquage au sol).

XI – DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant le bien-fondé de cette demande, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association AIR (Association Intercommunale de Réinsertion).

XII – QUESTIONS DIVERSES

- a) **Location du T2 côté Sud au 2 rue des écoles** : Mme Sophie SIMONOT ayant demandé la résiliation de son bail, le Conseil Municipal charge M. le Maire d'étudier les demandes de location reçues suite à l'annonce diffusée.
- b) Le Conseil prend note de la création de l'entreprise MARTIN Laurent TP
- c) Afin de ne pas créer un précédent, il émet un avis défavorable à la demande d'un riverain souhaitant entreposer son bois sur le domaine public

LARNAUD, le 26 mars 2020

Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD